

Certificat d'aptitude professionnelle en 1, 2 ou 3 ans

[Circulaire N° 2020-002 du 15-1-2020](#) – BO N° 3 du 3 janvier 2020

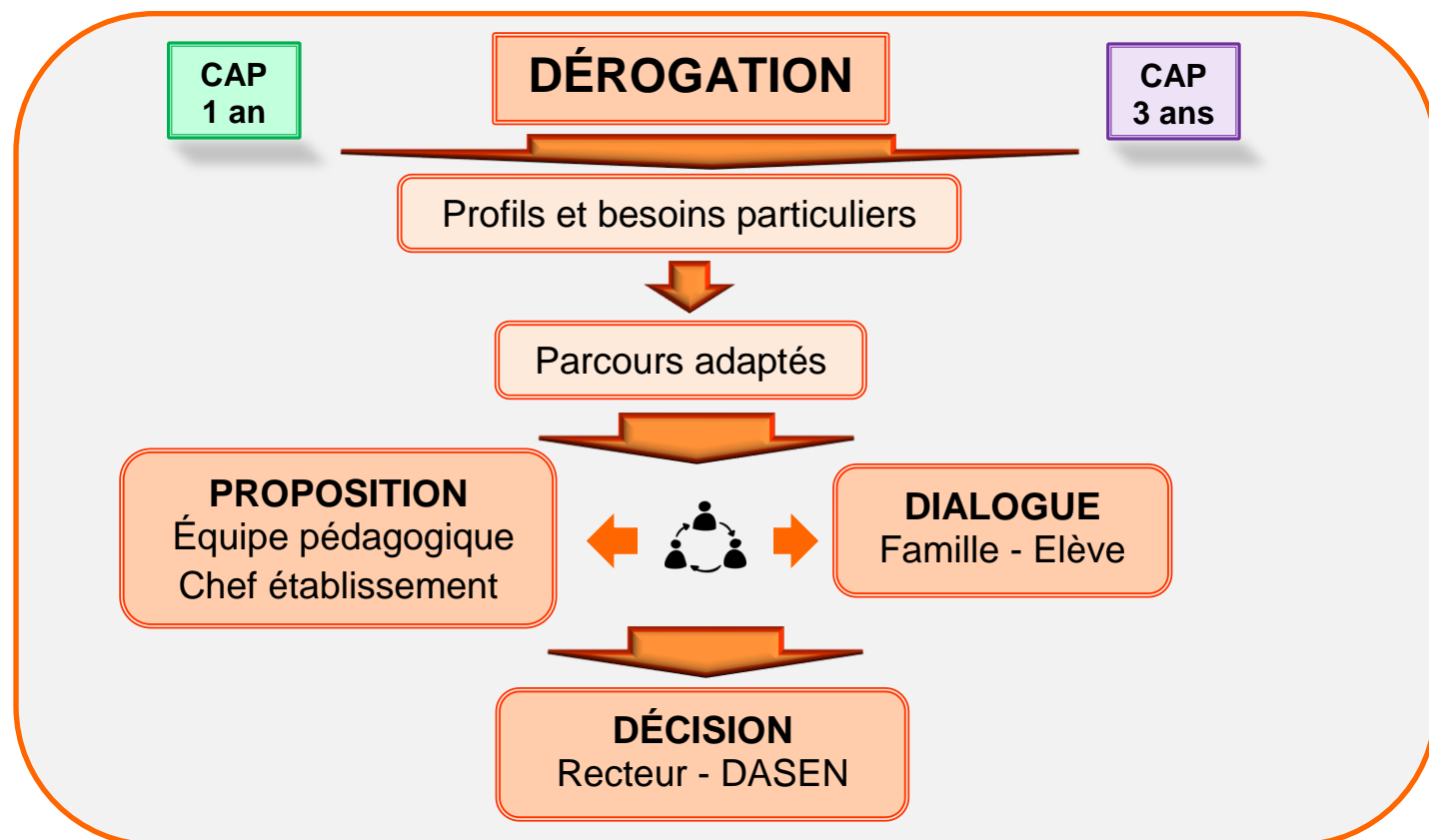
- I. Principe : préparation du CAP en deux ans [Lien](#)
- II. Possibilité d'une réduction à un an de la durée de formation après décision de positionnement [Lien](#)
- III. Possibilité d'allongement d'un an de la durée de formation après décision de positionnement [Lien](#)
 - A. L'accès au parcours en 3 ans
 - B. L'inscription à l'examen
 1. Parcours de formation et choix des épreuves
 2. Répartition des unités entre la deuxième et troisième année
 3. Possibilité de présenter l'ensemble des unités en troisième année
 4. Autorisation d'inscription et vérification des dossiers de confirmation par le chef d'établissement
 - C. Décision finale du jury

 Ce document est une présentation visuelle de la circulaire. Il ne doit en aucun cas être considéré comme exhaustif

**CAP
2 ans**

[haut](#)

I. Principe : préparation du CAP en deux ans



CAP 1 an

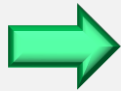
II. Possibilité d'une réduction à un an de la durée de formation après décision de positionnement

- Jeunes issus de 1^{ère} ou T^{ale} professionnelle, technologique ou générale
- Jeunes déjà titulaires d'un diplôme niveau 3 ou + → dispense épreuves générales CAP
- Jeunes sortis sans qualification et retour en formation



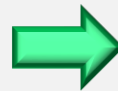
Demande
CANDIDAT

Elève sous
statut scolaire



PFMP

5 semaines minimum



Inscription

EXAMEN

1^{ère} année

CAP 3 ans

III. Possibilité d'allongement d'un an de la durée de formation après décision de positionnement

Elève sous statut scolaire avec besoins particuliers



Dialogue avec la famille
Avis équipe pédagogique

Dernier conseil de classe 1^{ère} année CAP



Décision allongement parcours



~~N'est pas un
redoublement
de 2^{ème} année~~



Organisation
pédagogique
adaptée sur 2 ans



PFMP

2^{ème} année

ou

Répartie sur les 3 années
Possibilité de PFMP en+



Redéploiement formation entre 2^{ème} et 3^{ème} année



1^{er} conseil de classe en 2^{ème} année formation

Choix définitif répartition épreuves examen



Inscription **EXAMEN**



EXAMEN sur 2 sessions

Inscription unités/PFMP en 2^{ème} année
Inscription autres unités en 3^{ème} année

OU



EXAMEN en fin parcours

Totalité unités en 3^{ème} année
Inscription 3^{ème} année